

certainement la plus importante au point de vue de la morale publique c'est de n'être laissé glisser sur la pente de la corruption électorale, et d'avoir essayé d'obtenir à prix d'argent une confiance qu'il aurait été si facile d'obtenir par les moyens honnêtes aidés de bonheurs sur les élections. La seconde est la brûlante question des Ecoles du Nouveau-Brunswick si habilement exploitées par ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir. La troisième est d'avoir promis l'amnistie aux auteurs des troubles du Nord-Ouest et d'avoir trop tardé à prendre les moyens de remplir cette promesse.

Quoiqu'il en soit de la valeur de ces reproches ils ont été suffisants pour rendre le ministère MacDonald impopulaire et amener sa chute.

Maintenant nous interrogeons l'avenir et nous nous demandons quelles seront les tendances de l'administration nouvelle dont M. MacKenzie est le chef ?

Dans les grandes questions qui touchent de près à l'avenir des peuples, les principes sont tous et les hommes qui représentent ces principes peuvent seuls se mettre à l'œuvre avec quelques chances de succès. Examinons donc quelle est la composition du nouveau ministère. D'après la liste officielle donnée par M. Holton l'un des chefs du parti libéral, les ministres révoqués sont MM. MacKenzie, Premier et Ministre des Travaux-Publics ; Dorian, Ministre de la Justice ; A. J. Smith (N. B.) Ministre des Pêcheries ; Laird, Secrétaire d'Etat pour les provinces ; Isaac Burpee, Ministre des Domaines ; Coffin, Receveur-Général ; Letellier de St. Just, Ministre de l'Agriculture ; Cartwright, Ministre des Finances ; Fournier, Ministre du Revenu de l'Intérieur ; William Ross, Ministre de la Milice ; D. A. MacDonald (Glengarry) Maître-Général des Postes ; Christie, Secrétaire d'Etat ; Bick, Membre du Conseil Privé sans portefeuille ; R. W. Scott, Membre du Conseil Privé sans portefeuille ; la position de Président du Conseil est encore vacante.

Tous ces hommes ont un passé qui nous permet de prévoir jusqu'à un certain point ce qu'ils seront dans l'avenir. La corruption électorale, que l'on a si amèrement reprochée au ministère qui vient de tomber, n'a pas été pratiquée sur une moins grande échelle par le parti aujourd'hui au pouvoir, et, sous ce rapport, les deux partis méritent les mêmes reproches.

En ce qui concerne Manitoba et l'amnistie que la population de cette province attend, convenons-nous que la plupart des ministres actuels, appartenant à la Province d'Ontario, se sont depuis longtemps déclarés les ennemis jurés des mépris canadiens-français. M. Bick même, quand il était chef du gouvernement d'Ontario, aide de M. Mackenzie, n'a-t-il pas proposé et fait sanctionner une loi offrant \$5 000 à celui qui s'emparerait de Riel, l'ancien chef canadien français du gouvernement provisoire du Nord-Ouest, sous prétexte qu'il était l'auteur de la mort de l'Orangiste Scott ? Ces hommes, en montant au pouvoir, ont-ils abandonné leur haine du nom canadien-français, et leur fanatisme religieux ? Rien nous porte à le croire.

Cependant bon nombre de canadiens-français catholiques se sont alliés à eux, sans cause commune avec eux. Est-ce avec ou sans conditions ? MM. Dorian, Letellier et Fournier ont-ils eu assez de patriotisme pour prendre activement en mains la cause de leurs compatriotes persécutés à Manitoba, leur alliance avec les gens du Haut-Canada donne-t-elle lieu d'espérer que la question de l'amnistie sera réglée suivant le bon droit et la justice ? Le vrai patriote ne l'exigerait ; mais ces messieurs ont-ils eu assez de fermeté et de courage pour adopter cette ligne de conduite ? C'est ce que l'avenir nous dira ; nous reconnaissons l'aigre à ses fruits.

Quant à la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick, le parti libéral s'est déjà trop engagé pour pouvoir honnêtement revenir sur ses pas. Son vote, donné pendant la dernière session sur ce sujet, l'oblige à régler cette question dans le sens de la liberté religieuse. Les succès électoraux qu'il a obtenus, en se montrant si ardent défenseur des droits des catholiques, Nouveau-Brunswickois, ne lui permettent pas de tarder bien longtemps à régler la question. Agir autrement serait suite prouvée de la plus infamante hypocrisie.

Beaucoup d'autres questions importantes devront être réglées par l'administration actuelle si elle est fidèle au programme qu'elle s'était donné pendant qu'elle était simple opposition.

Parmi ces questions la plus importante est, sans contredit, la réforme de la loi électorale, dans le sens le plus propre à prévenir la corruption à tous les degrés. Il faut que cette loi puisse soustraire complètement l'électeur aux séductions de l'or, des faveurs, des promesses de bonnes situations et lui garantir la liberté d'exercer ses droits électoraux au meilleur de son jugement. Le nouveau ministère devra de plus reorganiser l'administration de la Justice dans toutes les provinces de la Confédération et surtout à Manitoba où l'injustice, plutôt que la justice, règne en maîtresse et donne-t à l'opinion une partie importante de la population. Que l'on fasse en sorte que les Beatonny et les Clark soient arrêtés dans leurs faits et gestes ignominieux. L'opinion publique honnête est déjà trop fortement indignée de voir les chefs mépris de Manitoba traités comme des bêtes sauvées au mépris des promesses les plus solennelles.

La concorde qui doit exister entre les diverses nationalités et les diverses religions de la Confédération canadienne exige un prompt règlement de toutes ces questions.

Dans un autre ordre d'idées, les forces productives du pays doivent être encouragées, excitées. L'agriculture et les industries surtout doivent recevoir une protection efficace. Il faut encourager, par les moyens les plus convenables, les améliorations agricoles, l'établissement des manufactures, l'exploitation de nos richesses minières et faire cesser cette soi-disant liberté commerciale qui a mis notre production indigne aux abois.

Comme on le voit, les occupations ne manqueront pas au nouveau ministère, le fardeau sera peut-être trop pesant pour ses épaules, et il aura besoin de toutes ses forces pour remplir les devoirs qui lui incombent.

— La nouvelle administration a demandé et obtenu une prorogation du Parlement jusqu'au 17 décembre prochain. Son Excellence le Gouverneur-Général a annoncé cette prorogation par le discours suivant :

« Honorables Membres du Sénat,
« Messieurs de la Chambre des Communes.
« En conséquence de la résignation de mes anciens ministres durant le débat sur l'adresse, j'ai appelé une nouvelle administration à mon Conseil.
« Comme un grand nombre de sièges dans la Chambre des Communes se trouvent vacants, j'ai décidé que, dans les circonstances actuelles, il était dans les intérêts des affaires publiques de proroger ce Parlement jusqu'au 17 Décembre prochain. »

On pense généralement que le Parlement ne se réunira pas le 17 décembre pour la dépêche des affaires.

Du crédit agricole

En agriculture comme en industrie et en toutes choses, l'élément essentiel pour améliorer et féconder, c'est l'argent. Un capital roulant suffisant à tous les besoins, tel est l'indispensable condition de tout réel succès. Si cette condition fait défaut, forcément on se débat dans l'impuissance, et le progrès reste à l'état d'idéal, de théorie, d'irréalisable science.

D'un autre côté, le cultivateur qui a la bourse garnie n'est jamais pressé de vendre, peut toujours attendre les bons moments et tirer ainsi meilleur parti de ses denrées.

Or, il serait impossible de le nier, l'argent, le capital roulant généreux et abondant, voilà précisément ce qui fait le plus généralement défaut à nos fermiers. Aussi restent-ils pour la plupart fidèles à la routine, et les plus entreprenants même n'avantent-ils qu'à pas de tortue. Toujours pressés de réaliser, toute attente leur est impossible. A la fin de l'année, le tiroir est vide, des paiements de toute espèce sont à effectuer, et il faut qu'ils vendent, qu'ils vendent tout de suite, à tout prix, pour se tirer d'affaire.

Mais pourquoi, dira-t-on, les cultivateurs n'empruntent-ils pas ? — Pourquoi ? Parce qu'on ne veut pas leur prêter, ou parce que, si on leur prête, les intérêts mangent le plus clair du bénéfice, quand il y a bénéfice.